



ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE ROMILLY SUR ANDELLE

Code postal : 27 610
Téléphone : 02-32-48-73-00
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE DU LUNDI 02 JUILLET 2018**

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire,
Monsieur Xavier CHIVOT, Adjoint,
Monsieur Pierre CHIAPELLO, Délégué,
Monsieur Frédéric VIEUX, Délégué,
Madame Valérie DELABRIÈRE, Conseillers Municipaux,
Madame Marie-Thérèse LANGLET,
Madame Marie-Hélène CLEMENT-FRELICOT,
Madame Nadia ABDELAZIZ,
Madame Pascale BIVILLE,
Madame Josette PALIER-LEBRETON,
Madame Aurélie BIERRE,
Monsieur Alain DULONDEL,
Madame Monique MASSELIN,
Monsieur Guy DUPUIS,
Madame Monique LEGROUT,
Monsieur Alain ROBERT.

Absents excusés :

Madame Dominique DAVID qui avait donné procuration à Madame Pascale BIVILLE.
Monsieur Bernard HURAY qui avait donné procuration à Monsieur Pierre CHIAPELLO.
Madame Pascale GÉRARD qui avait donné procuration à Madame Josette PALIER-LEBRETON.
Monsieur Didier HOUSSAYE qui avait donné procuration à Madame Marie-Thérèse LANGLET.
Monsieur Joseph AMELOT qui avait donné procuration à Madame Monique LEGROUT.
Madame Muriel BEZIEL qui avait donné procuration à Monsieur Alain ROBERT.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 26 Avril 2018.

Nombre de Conseillers présents : 16

En exercice : 22

Votants : 22

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal des courriers de Monsieur Pascal LEHONGRE, Président du Conseil Départemental et de Madame

Anne-Frackowiak-Jacobs, Sous-Préfète des Andelys, rendant hommage à Monsieur Detlef KUHN, 1^{er} Adjoint au Maire, décédé le Samedi 9 Juin 2018, qui a beaucoup œuvré pour la commune de Romilly sur Andelle et le monde associatif.

Monsieur le Maire exprime ses remerciements à Monsieur Philippe GÉRICS, Président de la C.D.C.L.A., qui a, lors de la dernière réunion de la C.D.C.L.A., rendu hommage à Monsieur Detlef KUHN.

Puis, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal et à l'assistance de bien vouloir observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Detlef KUHN.

Il donne connaissance au Conseil Municipal des remerciements de Madame Lucette KUHN et sa famille pour les marques de sympathie et d'amitié reçues lors des obsèques de Monsieur Detlef KUHN.

Les dates des prochaines séances du Conseil Municipal sont proposées comme suit :

- 13 Septembre 2018 à 20h30,
- 09 Novembre 2018 à 18h30,
- 18 Décembre 2018 à 20h30.

I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Vendredi 18 Mai 2018 :

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 Mai 2018 est adopté à l'unanimité tel que présenté.

II) Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) à propos du transfert de la compétence GEMAPI à la C.D.C.L.A. :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour ce transfert, le régime dérogatoire a été adopté et il indique que si une seule des communes de la C.D.C.L.A. n'approuve pas le rapport de la CLECT, cela engendrera un blocage et le dispositif de compensation ne sera pas appliqué.

Monsieur VIEUX fait part au Conseil Municipal que la CLECT avait le choix pour procéder à l'évaluation des charges des compétences transférées afin d'arrêter le juste calcul de l'attribution de compensation entre le régime dérogatoire ou de droit commun.

Il a été retenu le régime dérogatoire avec le souhait que la charge soit répartie sur l'ensemble des 30 communes de la C.D.C.L.A. au titre de la solidarité intercommunale au lieu des 19 communes qui adhéraient au SIBA.

Les critères retenus pour le calcul du montant des charges à transférer sont :

- la population DGF 2017,
- le potentiel fiscal 2017,
- la surface de la commune,
- la surface dans le bassin versant.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 12 Janvier 2017 portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette commission a pour mission d'évaluer le montant des charges correspondant aux compétences transférées des communes à la Communauté de Communes Lyons Andelle (C.D.C.L.A.) ;

Vu le rapport définitif de la CLECT en date du 6 Juin 2018 ;

Vu la transmission du rapport définitif de la CLECT par son Président le 7 Juin 2018 ;

La CLECT s'est réunie les 24 Mai et 6 Juin 2018 suite au transfert au 1^{er} Janvier 2018 de la compétence dite GEMAPI (GEStion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

La CLECT a constaté les effets du transfert de la compétence GEMAPI et a proposé de fixer librement les attributions de compensation. C'est dans ce cadre que la CLECT a approuvé son rapport définitif le 6 Juin 2018.

Il est demandé aujourd'hui aux conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes de se prononcer dans un délai de trois mois sur ce rapport définitif qui leur est présenté.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des impôts,

Vu le rapport définitif de la CLECT en date du 6 Juin 2018 ;

Vu la transmission du rapport définitif de la CLECT par son Président le 7 Juin 2018 ;

Considérant que les conclusions de ce rapport doivent être entérinées par les conseils municipaux,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le rapport définitif de la CLECT en date du 6 Juin 2018 tel qu'il a été présenté,

- d'autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

III) Convention et participation pour la réalisation d'un drive à la pharmacie :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'en raison du déplacement de la maison médicale, le chiffre d'affaire de la pharmacie a fortement baissé.

Pour pallier partiellement à cette situation, Monsieur PUYHAUBERT de la pharmacie souhaite réaliser un drive dont les travaux de voirie sont chiffrés à la somme de 6.608,40 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir, comme cela a été le cas pour un emplacement de parking sur la RD 321, une convention de remboursement des travaux de voirie avec Monsieur PUYHAUBERT, dont il donne connaissance au Conseil Municipal. Le montant de remboursement sera de 5.507 € TTC compte-tenu que la Commune récupère la TVA.

Monsieur CHIVOT demande qu'il soit rajouté au niveau de l'article 1 « pour des travaux de voirie ».

La Commune aura pour cette opération 1.120 € de frais de signalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix pour et une abstention, donne son accord au projet de convention de remboursement précité.

IV) Etude pour le skate-park :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obtention d'une subvention au titre de la DETR pour la réalisation d'un skate park.

Il indique que plusieurs solutions d'implantation sont étudiées pour arrêter celle qui occasionne le moins de gêne. Au niveau des matériaux, il sera recherché ceux qui amortiront le plus le bruit.

Afin d'avancer dans ce projet, il propose au Conseil Municipal une convention de maîtrise d'œuvre avec la SODEREF, (qui a également assuré la maîtrise d'œuvre du City Stade et de l'aire de jeux), dont les frais d'étude (AVP : Avant-Projet) sont chiffrés à 1.290 € HT soit 1.548 € TTC.

Monsieur CHIVOT fait part que ce projet répondra à une demande écrite, suggérée par de jeunes romillois.

Madame DELABRIÈRE souhaite une polyvalence au niveau de l'utilisation de cette future structure et qu'elle permette également aux trottinettes et rollers d'y accéder.

Monsieur le Maire fait part que cette future construction sera grillagée comme le city stade et l'aire de jeux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord au projet de convention de maîtrise d'œuvre de la SODEREF pour l'étude du skate park chiffrée à la somme de 1.548 € TTC.

V) Remboursement suite à des dégradations :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors de la séance du 28 Mars 2018, il avait été établi un échéancier de remboursement à une personne pour le règlement de la réparation d'actes de vandalisme.

Il fait part qu'un autre Romillois, qui a perpétré des actes de vandalisme, s'est engagé à régler le montant de la facture de réparation chiffrée à la somme de 973,59 €.

Il a versé 150 € le 13 Juin 2018, versera le 16 Juillet prochain 223,59 €, puis 3 mensualités de 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour le remboursement de dégradations commises d'un montant de 973,59 € en 5 mensualités.

VI) Communications et informations :

a) Fleurissement :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le livret sur le fleurissement élaboré par Monsieur FORME (responsable des services techniques municipaux) dans le cadre de la campagne départementale 2018 des Villes et Villages Fleuris. Il commente page par page ce livret attrayant en relatant la qualité du fleurissement de la commune.

Il indique que, lors du passage de la Commission Départementale, la visite des points stratégiques a été effectuée en mini-bus.

Un deuxième jury passera prochainement auquel il conviendra d'adjoindre un élu et un agent communal des espaces verts.

b) Remerciements :

Monsieur Hervé MAUREY, Président de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, Sénateur de l'Eure et Conseiller Régional de Normandie, Monsieur Ladislas PONIATOWSKI, Sénateur de l'Eure, Madame Nicole DURANTON, Sénateur de l'Eure, Monsieur Pascal LEHONGRE, Président du Département de l'Eure, adressent leurs félicitations à l'équipe de rédaction pour le dernier bulletin municipal.

La MJC A.L.E.R. remercie les agents du service technique, les élus présents ainsi que le C.C.A.S. de la commune pour leur aide et leur participation à la réussite de la Fête de la Musique 2018 qui s'est déroulée à la Potière. Cette manifestation est très positive de par son aspect intergénérationnel.

Elle remercie également la municipalité pour l'aménagement des espaces utilisés par leur association pour le soutien apporté de la mise du système de sécurité pour l'ouverture de la porte de la Ribambelle que pour la création d'un espace extérieur dont les enfants font bon usage.

Monsieur Richard MAINES et Monsieur André FORCADEL remercient la municipalité pour la mise à disposition gratuite de la salle Louis ARAGON ainsi que le personnel du service technique pour la mise en place du matériel lors de la réunion publique anti Linky du 23 Mai dernier.

Le Comité de Jumelage remercie la municipalité pour l'attribution d'une subvention ainsi que pour la mise à disposition des salles communales, des véhicules et du matériel.

Les associations R.A.S. et Les Chœurs de l'Andelle (groupe vocal Vagabondages) remercient la municipalité pour la subvention qui leur a été accordée.

L'AGVP de Pîtres remercie la municipalité pour la subvention qui lui a été accordée.

c) Déchetterie :

La déchetterie est fermée pour des raisons de sécurité, ce qui provoque d'importants désagréments.

En conséquence, Monsieur le Maire s'est adressé au SY.G.O.M. pour lui demander que les administrés de la commune puissent aller à la déchetterie d'Alizay et que toutes les dispositions soient prises afin que les travaux de mise aux normes et de sécurité soient réalisés très rapidement.

En réponse, le SY.G.O.M. a indiqué qu'il n'était pas possible aux Romillois et Romilloises d'utiliser la déchetterie d'Alizay, qu'ils pouvaient se rendre à Charleval, à Muids et aux Andelys.

Il propose de mettre à disposition des conteneurs papiers et verres.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal la motion suivante :

Le Conseil Municipal de Romilly sur Andelle comprend l'urgence à laquelle a été confronté le SY.G.O.M. de fermer la déchetterie pour des mesures de mise aux normes et de sécurité.

Toutefois, la commune de Romilly sur Andelle subit de plein fouet les conséquences de cette fermeture à cette période de l'année.

Les administrés de Romilly sur Andelle se manifestent régulièrement près de Monsieur le Maire ou du secrétariat de la Mairie pour faire part de leur mécontentement, exaspération en raison de cette fermeture.

Cette situation engendre de plus des dépôts sauvages qui génèrent une charge supplémentaire pour les services techniques municipaux.

Le Conseil Municipal de Romilly sur Andelle souhaite et demande que le SY.G.O.M. prenne toutes les mesures pour que soient réalisés très rapidement les travaux de mise aux normes et de sécurité afin que la déchetterie rouvre ses portes très prochainement.

Dans l'attente de la réouverture, le Conseil Municipal de Romilly sur Andelle demande que soit étudiée la mise en place d'une solution temporaire pour pallier à la grogne des administrés de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour cette motion et charge Monsieur le Maire de la transmettre à Monsieur le Président du SY.G.O.M.

d) Complément de liste :

En raison du décès de Monsieur Detlef KUHN, il est nécessaire de compléter l'équipe municipale. La personne qui se trouvait sur la liste de Monsieur le Maire aux élections municipales du 23 Mars 2014 est Monsieur Emeric WENGLER.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Monsieur Emeric WENGLER, qui a démissionné en raison de son déménagement et s'est inscrit sur la liste électorale de sa nouvelle commune.

Considérant cette situation, la personne suivante sur la liste du 23 Mars 2014 est Madame Catherine COLIN.

e) Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :

Le 25 Mai 2018, le RGPD (Loi Européenne) est entré en application.
Il est nécessaire d'avoir un référent pour l'application de ce règlement.

Le Conseil Départemental propose aux communes de leur apporter son soutien moyennant une participation financière qui s'élèvera à 795 € pour la mise en place et 1.290 € pour l'abonnement annuel.

Monsieur Francis COLIN, qui assure l'entretien et le suivi du matériel informatique, a également été consulté et s'est engagé à apporter son soutien à la mise en place du RGPD.

Le Conseil Municipal est favorable à la proposition du Conseil Départemental et charge Monsieur le Maire de solliciter ses services pour aider à l'application du RGPD.

f) Compétence Jeunesse :

Le 1^{er} Janvier 2019, la CDCLA assurera la gestion directe de la Compétence Jeunesse.

La CDCLA reprendra à sa charge l'action communale des « mercredis ».

g) CACES :

Trois agents des services techniques municipaux ont obtenu le CACES.

h) Eau :

Lors de la réunion avec VEOLIA concernant l'eau potable, il a été relevé qu'au niveau du réseau d'eau potable, il y a un rendement de 90 %. Sept fuites d'eau ont été détectées sur 17 kilomètres de réseau.

Dans le cadre d'un nouveau contrat, une réduction de 0,40 € au m3 pourrait être négociée.

i) Action citoyenne :

Le RPFCE engagera avec ses jeunes une action citoyenne en peignant la rambarde du stade de la Choule et les panneaux en bois le long de l'Andelle au FRPA La Potière.

Le matériel sera fourni par la Commune.

j) S.I.E.G.E. :

Le procès-verbal des décisions adoptées par le S.I.E.G.E. est consultable au secrétariat de la Mairie.

k) La Poste :

Dans le cadre d'une rencontre entre la Commune, Madame la Sous-Préfète et le responsable de la Poste, il a été évoqué la mise en place d'une agence postale.

La Commune devrait embaucher une personne tout en assurant ses remplacements en contrepartie d'une indemnité de 1.000 € par mois pendant 9 ans.

Cette proposition n'apporte pas satisfaction.

La fréquentation du bureau de Poste est régulière, avec environ 46 clients par jour.

Il est conseillé d'utiliser fréquemment le distributeur automatique de billets afin d'éviter le retrait.

l) Normandy Country :

Lors de la dernière Assemblée Générale de Normandy Country, il a été arrêté un nouveau nom de cette association, soit LC AUDIO.

m) Compteur LINKY :

Par courrier en date du 29 Mai 2018, ENEDIS a demandé le retrait de la délibération portant sur le compteur LINKY.

Considérant que la Préfecture ne s'est pas manifestée concernant la position du Conseil Municipal à ce sujet, il ne sera pas donné suite à la demande d'ENEDIS.

n) C.D.C.L.A. :

A la demande de la Commune de Romilly sur Andelle portant sur l'installation d'un filet pare-ballons au-dessus du City-stade, la C.D.C.L.A. a répondu négativement compte-tenu le coût élevé (30.000 €) de cette installation.

o) IDS :

La convention avec la C.D.C.L.A., portant sur l'instruction des demandes d'urbanisme via l'IDS va être renouvelée.

p) Temps scolaire :

Un avis favorable sur les horaires applicables à la rentrée 2018 aux écoles de la Commune a été émis par l'Inspecteur d'Académie, soit lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h30 – 12h - 13h45 – 16h15.

Monsieur CHIAPELLO fait part de la situation paradoxale avec un plus grand nombre d'enfants à la rentrée scolaire 2018, soit 423 élèves au lieu de 413 et la fermeture d'une classe à l'école maternelle.

Actuellement sont scolarisés à l'école maternelle 149 enfants et la prévision pour la prochaine rentrée est de 141 enfants.

Pour l'école élémentaire, il est actuellement 264 enfants et sont prévus pour la rentrée 2018 282 enfants.

q) Contrats de territoire :

En sus du skate-park (subvention de 40 %), une subvention a été demandée au titre du Contrat de territoire :

- pour la modernisation, la rénovation technique, l'agrandissement de la Mairie,
- pour la réalisation d'un kiosque à musique,
- pour l'achat de terrain aux fins d'élargissement du Cœur de Bourg.

r) Moto-club Vallée de l'Andelle :

Considérant que le chemin d'accès à la carrière a été fermé et interdit de circulation, le Moto Club Vallée de l'Andelle prend en charge un nouvel accès à la carrière.

s) Demandeurs d'emploi :

En Mars 2018, 289 personnes ont été recensées comme demandeurs d'emploi à Romilly Sur Andelle

t) Activités communales passées :

Le Dimanche 3 Juin, nous avons accueilli 25 mamans des rues de la Planquette, Marbeuf, Roger Demante et d'une partie de la rue Blingue avec leurs familles à la mairie pour souhaiter notre 7^{ème} **Fête des Mères**.

Le Vendredi 8 Juin, l'**UNC et la Municipalité** se sont associées pour commémorer la fin de la guerre d'Indochine de 1954.

Le Samedi 9 Juin, la CDCLA a organisé la **Fête de clôture de la saison culturelle** au château Saint-Crépin, sur Lorleau.

Le Vendredi 15 Juin, c'était le 3^{ème} **Romilly des Arts** organisé par la Commune. De nombreuses activités artistiques et animations ont été proposées devant et à l'intérieur de la bibliothèque-médiathèque Jacques PRÉVERT.

Du Lundi 11 Juin au Samedi 16 Juin, la Commune de Romilly vous a proposé une 10^{ème} **exposition d'œuvres diverses, Pinceaux d'Andelle** à la bibliothèque-médiathèque.

Nous avons participé le Dimanche 24 Juin à la **Journée Bicyclette** organisée par la commune de Douville sur Andelle. Romilly était ville étape.

Le Samedi 30 Juin, c'était la **Kermesse des écoles** sur le stade Maurice FLEURIEL avec la participation des enfants de nos écoles, des enseignants et des parents de la **Passerelle**.

u) Activités communales à venir :

Le Samedi 14 Juillet, c'est la Fête Nationale, nous commémorerons l'événement avec les Anciens Combattants.

Le Mercredi 29 Août, ce sera le 74^{ème} anniversaire de la **Libération de la Commune de Romilly sur Andelle** avec l'UNC.

v) Dates à retenir présentées par Monsieur CHIVOT :

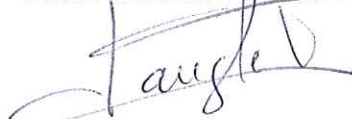
Vendredi 13 Juillet 2018, retraite aux flambeaux à 21 heures suivie du feu d'artifice à 23 heures avec l'association Comité des Fêtes.

Dimanche 26 Août 2018, départ de la course Rouen-Gisors salle du C.A.R.R.E.

Du 7 au 10 Septembre 2018, Fête de Septembre et corso fleuri le Dimanche 9 Septembre 2018 avec l'association du Comité des Fêtes.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 20h05.

Marie-Thérèse LANGLET



Secrétaire de séance



Jean-Luc ROMET



Maire